

Traitement General BioKlar Biofosse® BF3000/4000



La Biofosse®, c'est tout simplement une fosse septique « évolutionnaire »! Sans apport d'électricité, éligible pour l' éco-prêt à taux zéro, s'appuyant sur les technologies reconnues et intégrées « intelligemment.» Forte d'une performance améliorée de +70%, dans le respect de l'environnement la Biofosse® est le choix idéal pour l'assainissement autonome.*

ETAPE 1 :

Décantation primaire

• Les deux tiers de la cuve sont conçus pour la décantation et liquéfaction des eaux usées, ce qui permet les solides importantes à se tasser en laissant l'effluent plus léger à passer à l'étape 2 et qui pour avantage prolonge l'espace des vidanges.

ETAPE 2 :

Par un montage bien étudié des parois internes perforées, l'effluent liquéfié remonte de façon à ralentir sa trajectoire, ce qui a pour résultat, d'extraire un pourcentage significatif des matières en suspension et contribue à atteindre un niveau de dénitrification améliorée, ainsi qu'une réduction en DBO5. Une performance rassurante.

ETAPE 3 :

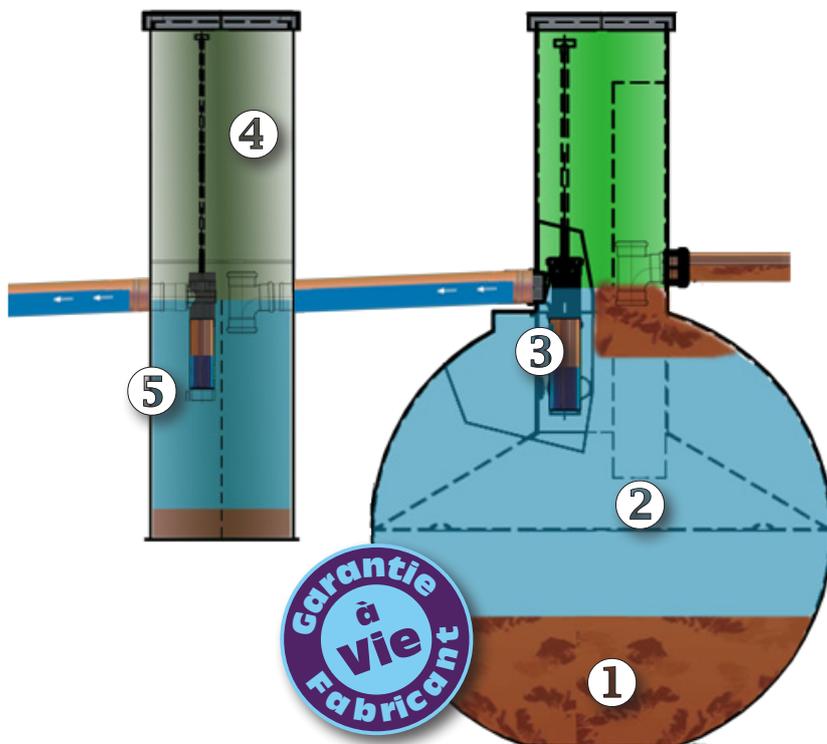
Le filtre permanent et breveté Polylok®, avec 33 mètres de filtration, qui se trouve dans la 1ère chambre de clarification, fait une filtration des effluents déjà traités dans la zone anaérobie. Réduisant la matière en suspension (MES) d'avantage, et supportant une flore bactérienne aérobie performante à l'épuration, l'eau traitée naturellement se déverse vers la cuve de clarification.

ETAPE 4 :

Les eaux déjà traitées arrivent par gravité dans la cuve de clarification, d'une façon calme et limpide, permettant d'avantage aux MES de se répandre en bas de la cuve. Pour avantage, une zone de stockage de matières élargie et les vidanges espacées.

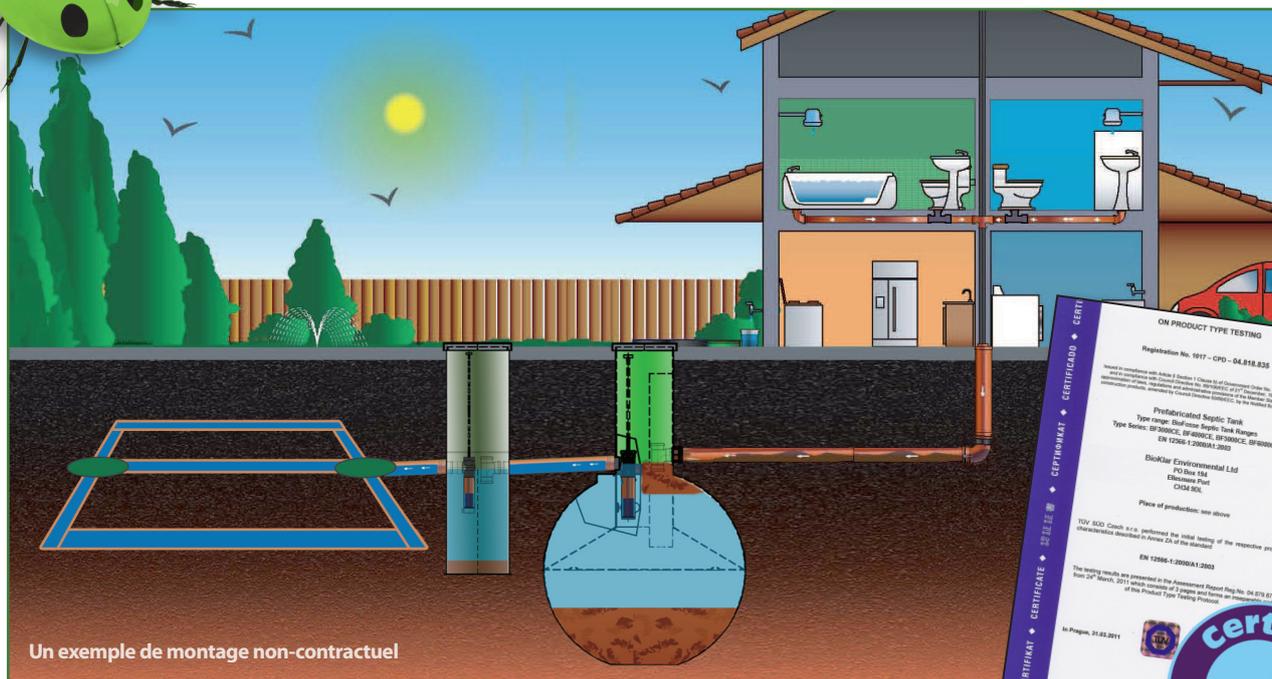
ETAPE 5 :

Un deuxième filtre permanent et breveté Polylok® placé à la sortie de la cuve de clarification, fait une dernière épuration aérobie de l'eau avant son déversement final. L'avantage étant la protection assurée de la zone d'épandage contre le colmatage.



La Biofosse® par BioKlar® est la seule fosse septique testée et par certifiée laboratoire indépendant aux normes Européennes CE FR EN 12566-1:2000/A1:2003, avec une performance épuratoire prouvée améliorée de +70%. L'assainissement autonome performant au meilleur prix? Pensez à la Biofosse® de BioKlar®, «L'assainissement de Vos Rêves.»*

Conformément à notre politique de développement de produits en continu, la présente spécification peut être modifiée sans préavis. Avr 2013. Doc: TG.BKU6.FT.VER.13.1.4.FR par Robert de BioKlar



Un exemple de montage non-contractuel

Pourquoi choisir une BioKlar® Biofosse® BF pour votre nouvel assainissement autonome ? Pour :

- Son procédé écologique sans électricité, éligible pour l'éco-prêt à taux zéro, sans filtre à remplacer et sans entretien annuel, zéro frais, pas de surprises, pas de pannes.
- Son faible rendement de matières en suspension, empêche le colmatage de son lit de percolation, multipliant sa durée de vie par au moins 3x fois.
- Son rapport Qualité / Prix (qualité de traitement et de fabrication – compétitivité tarifaire exceptionnelle – Pensez à comparer).
- Ses filtres permanents et brevetés Polylok®, forte de +50 ans d'expérience en traitement d'eau, enfin disponibles en France.

Volume utile (litres)	Equivalent habitants (Eh)	Dia (mm)	Fil d'eau entrant (mm)	Fil d'eau sortant (mm)	Flux L/J	Charge DB05/j(g)	NH4/J (g/j)
3000	6	1720	500	600	720	240	32
4000	8	1920	500	600	1080	360	48

À Noter : en France, tout demandeur de pose d'assainissement autonome est soumis à l'obligation d'épandre l'eau traitée sur sa parcelle, y compris, celui qui choisit une filière compacte (souvent appelée «micro station d'épuration»), si votre terrain est considéré «assez grand» la Biofosse® par BioKlar® est idéale pour répondre à ces exigences :

- Une filière classique en ce qui concerne la réglementation de l'assainissement autonome en France. (La Biofosse® est tout simplement conforme en toute simplicité !)
- Une solution unique et idéale pour la plupart des nouvelles installations ANC (assainissement autonome) ou les mises aux normes.
- Sans apport d'électricité dans le respect de l'environnement, et éligible pour l'éco-prêt à taux zéro dans le respect de votre budget.
- Une durée de vie très prolongée comparée aux fosses septiques «traditionnelles».
- Préférez le choix intelligent en système d'assainissement autonome – La Biofosse®.

*Comparativement aux fosses septiques dites «traditionnelles», testée et certifiée par laboratoire indépendant aux normes Européennes CE FR EN 12566-1:2000/A1:2003.

Cliquez ici pour vous renseigner davantage



www.bioklar.fr

BioKlar Limited (France)
8, rue Lemercier, 75017 Paris
Siret: 79166596100011
N° TVA: FR 37791665961
Capital: 40 000,00 Euros (eqv.)

BioKlar Limited (UK):
11-13 Hanover St., Liverpool L1 3DN
Company N°: 8192127
VAT Number: GB 995 1868 55
Capital 32 500,00 Livres Sterling

